

SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit	: HbA1c (CATALOGUE n° H7546)
Code produit	: H7546
Code SAP	: 1300095174
Description du produit	: 1 X 30 mL R1, 1 x 10 mL R2, 1 x 120 mL Lyse
Type de produit	: Liquide.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pour la détermination quantitative de l'hémoglobine A1c (HbA1c) dans le sang humain.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

HORIBA Instruments Incorporated

5449 Research Drive
Canton, Michigan 48188
Tél. : 1-734-487-8300
Fax : 1-734-483-1592

Adresse e-mail de la
personne responsable
de cette fiche de
données de sécurité : documentation.med@horiba.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Organisme consultatif national/Centre antipoison

Numéro de téléphone : +44 (0)20 7771 5310

Fournisseur

Numéro de téléphone : 1-800-445-9853

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification conformément à la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS]

Pas de réglementation.

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 telle que modifiée. Voir la Section 11 pour plus d'informations sur les effets sur la santé et les symptômes.

2.2 Éléments de l'étiquette

Mot de signalement : Aucun mot de signalement.

Mentions de danger : Aucun effet notable ou danger critique connu.

Notifications de précaution

Prévention : Non applicable.

Réponse : Non applicable.

Conservation : Non applicable.

Mise au rebut : Non applicable.

Réactif hémoglobine A1c Pointe

SECTION 2 : Identification des dangers

Éléments d'étiquettes supplémentaires : Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions concernant la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances, mélanges et éléments dangereux : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne conduisent pas à une classification : Aucun connu.

Dangers biologiques : Matière d'origine animale. Considérer comme potentiellement infectieux car il n'y a pas de test approuvé pour ce réactif.

SECTION 3 : Composition / Informations sur les composants

Substance/mélange : Mélange

Il n'y a pas d'ingrédients présents qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations applicables, sont classés comme dangereux pour la santé ou l'environnement, sont des PBT, vPvB ou des substances avec préoccupation équivalente, ou se sont vu attribuer une limite d'exposition sur le lieu de travail et doivent donc être déclarés dans cette section.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact oculaire : En cas de contact, rincer la zone immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Inhalation : En cas d'inhalation, déplacer la victime vers un endroit pourvu d'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, procéder à une respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène et appeler un médecin.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincer la zone immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Ingestion : En cas d'ingestion, boire beaucoup de liquide et contacter un médecin.

Protection des secouristes : Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque individuel ou sans une formation appropriée.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

Contact oculaire : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Remarques destinées au médecin : Traiter en fonction des symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste des traitements antipoison si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : Aucun traitement spécifique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agent d'extinction

Agents d'extinction adéquats : Utiliser les moyens appropriés pour l'extinction du feu dans la zone environnante.

Agents d'extinction inadéquats : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers liés à la substance ou au mélange : En cas d'incendie ou de chauffage, une augmentation de la pression se produit et le récipient peut éclater.

Produits de combustion dangereux : Aucune donnée spécifique.

5.3 Conseils pour les pompiers

Mesures de protection spéciales pour les pompiers : En cas d'incendie, isoler rapidement les lieux en éloignant toutes les personnes à proximité de l'incident. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque individuel ou sans une formation appropriée.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (SCBA) avec une protection faciale complète fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour pompiers (y compris les casques, les bottes et les gants de protection) conformes à la norme européenne EN 469 fournissent un niveau de protection de base pour les incidents chimiques.

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel non-urgentiste : Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque individuel ou sans une formation appropriée. Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel non indispensable et non protégé de pénétrer dans le bâtiment. Ne pas toucher ou marcher dans le matériau déversé. Mettre l'équipement de protection individuelle approprié.

Pour les intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont nécessaires pour traiter le déversement, prenez note de toute information dans la Section 8 sur les matériaux appropriés et non appropriés. Voir également les informations de la section « Pour le personnel non-urgentiste ».

6.2 Précautions pour l'environnement

: Éviter la dispersion du produit déversé, l'écoulement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les tuyaux d'évacuation et les égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a provoqué une pollution de l'environnement (égouts, cours d'eau, sol ou air).

Autres informations : Cette préparation contient une petite quantité d'azote de sodium. L'azote de sodium est nocif pour les organismes aquatiques et peut réagir avec le cuivre, le plomb, le laiton ou la brasure des tuyauteries et potentiellement former des azotures métalliques explosifs. Empêcher la préparation de s'écouler dans les systèmes d'évacuation et les prises d'eau environnantes. En cas d'écoulement dans les systèmes d'évacuation, rincer abondamment avec de l'eau pour empêcher la formation d'azote. Suivre les procédures d'élimination appropriées.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement mineur : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si le produit est soluble dans l'eau. Autrement, ou si le produit n'est pas soluble dans l'eau, l'absorber avec une matière sèche inerte et le placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Éliminer les déchets par l'intermédiaire d'une entreprise agréée d'élimination des déchets.
Laver la zone contaminée avec un désinfectant.

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

Déversement majeur : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher l'accès aux égouts, aux cours d'eau, aux sous-sols ou aux zones confinées. Nettoyer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir le déversement avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et le placer dans un récipient pour l'éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets par l'intermédiaire d'une entreprise agréée d'élimination des déchets.

6.4 Référence à d'autres sections : Voir Section 1 pour les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence. Voir Section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle appropriés. Voir Section 13 pour des informations supplémentaires sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les informations contenues dans cette section présentent des conseils et des recommandations génériques. La liste des utilisations identifiées dans la Section 1 doit être consultée pour toute information disponible spécifique à l'utilisation fournie dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Les précautions normales de manipulation des produits chimiques et des matières potentiellement infectieuses doivent être respectées (voir Section 8).

Conseils sur l'hygiène générale du travail : Il est interdit de manger, boire et fumer dans les zones où ce matériau est manipulé, stocké et traité. Les employés doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Voir Section 8 pour des informations supplémentaires sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions de sécurité du stockage, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker entre les températures suivantes : 2 à 8°C (35,6 à 46,4°F). Stocker conformément aux réglementations locales. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10) et des aliments et boissons. Conserver le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'au moment de l'utilisation. Les récipients qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des récipients non étiquetés. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement. Voir Section 10 pour les matières incompatibles avant la manipulation ou l'utilisation.

Recommandations : En raison de l'azide de sodium, incompatible avec les acides et certains métaux. Forme des composés susceptibles d'exploser.

Autres informations : Non disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection personnelle

Les informations contenues dans cette section présentent des conseils et des recommandations génériques. Les informations sont fournies sur la base des utilisations typiques prévues du produit. Des mesures supplémentaires pourraient être requises pour la manipulation en lot ou d'autres utilisations qui pourraient augmenter de manière significative l'exposition des travailleurs ou les fuites dans l'environnement.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, une surveillance personnelle, de l'atmosphère du lieu de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Il convient de se référer aux normes de surveillance suivantes : Norme européenne EN 689 (Exposition sur les lieux de travail - Guide pour l'évaluation de l'exposition par inhalation d'agents chimiques pour la comparaison avec les valeurs limites et la stratégie de mesure) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Exposition sur les lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des procédures de mesure des agents chimiques) Une référence aux documents d'orientation nationaux pour les méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

Aucun DNEL/DMEL disponible.

DNEL/DMEL

PNEC

Aucun PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Une bonne ventilation doit être suffisante pour contrôler l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures de protection

individuelles

Mesures d'hygiène

: Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail. Les techniques appropriées doivent être utilisées pour enlever les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant toute réutilisation. Veiller à ce que les stations de lavage des yeux et les douches de sécurité soient proches du poste de travail. Éviter le contact et l'inhalation, ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas pipeter à la bouche.

Protection des yeux et du visage

: Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux projections de liquides, aux brouillards, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, des lunettes de sécurité avec protections latérales doivent être portées à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection plus élevé. Recommandé : Lunettes hermétiques conformes à la norme EN 166

Protection cutanée

Protection des mains

: Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques, conformes à une norme approuvée, doivent être portés à tout moment lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. > 8 heures (temps de percement) : Gants de protection conformes à la norme EN 374(caoutchouc nitrile)

Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle du corps doit être choisi en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler le produit. Une blouse de laboratoire est recommandée.

Autre protection cutanée

: Les chaussures appropriées et toute mesure supplémentaire de protection cutanée doivent être choisies en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus et doivent être approuvées par un spécialiste avant de manipuler le produit.

Protection respiratoire

: En fonction du danger et du potentiel d'exposition, choisir un respirateur qui répond à la norme ou à la certification appropriée. Les masques respiratoires doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire afin de garantir un ajustement, une formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Recommandé : Dispositif de filtre combiné selon la norme EN 14387 (vapeur organique [Type A] et filtre à particules)

Contrôles de l'exposition environnementale

: Les émissions des équipements de ventilation ou de travail doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9 : Propriétés physicochimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect

État physique	: Liquide.
Couleur	: Le réactif R1 est une suspension blanche en solution aqueuse. Le réactif R2 a un aspect clair et est incolore. Le réactif de lyse a un aspect clair et est incolore
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Non disponible.
pH	: 6,9 à 7,9
Point de fusion/point de congélation	: Non disponible.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: Non applicable.
Point d'éclair	: Non disponible.
Taux d'évaporation	: Non disponible.
Inflammabilité	: Ininflammable. En cas d'incendie, la décomposition peut produire des gaz/fumées toxiques.
Limites sup./inf. d'inflammabilité ou d'explosivité	: Non disponible.
Pression de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur	: Non disponible.
Densité relative	: Non disponible.
Solubilité(s)	: Non applicable.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	: Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: Non applicable.
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Non disponible.
Propriétés explosives	: Non disponible.
Propriétés d'oxydation	: Non disponible.

9.2 Informations supplémentaires : Aucune information supplémentaire.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produira.

10.4 Conditions à éviter : Pas de données spécifiques.

Recommandations : Ce réactif contient de l'azoture de sodium comme conservateur. L'azoture de sodium peut réagir avec le plomb et le cuivre et former des azotures métalliques, une matière dangereuse.

10.5 Matières incompatibles : Pas de données spécifiques.

Autres informations : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : acides et alcalis.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, il ne doit pas y avoir de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucun effet notable ou danger critique connu.

Estimations de toxicité aiguë

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Aucun effet notable ou danger critique connu.

Sensibilisation

Conclusion/résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/résumé : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Non disponible.

Toxicité spécifique pour les organes cibles(exposition répétée)

Non disponible.

Danger d'aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

: Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact oculaire : Aucun effet notable ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet notable ou danger critique connu.

Contact cutané : Aucun effet notable ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet notable ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact oculaire : Pas de données spécifiques.

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets immédiats et différés et effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Exposition à court terme

Effets immédiats potentiels : Non disponible.

Effets différés potentiels :

Réactif hémoglobine A1c Pointe

Exposition à long terme : Non disponible

Effets immédiats potentiels : Non disponible.

Effets différés potentiels : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Conclusion/résumé : Non disponible.

Généralités : Aucun effet notable ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet notable ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet notable ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet notable ou danger critique connu.

Effets sur la reproduction : Aucun effet notable ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet notable ou danger critique connu.

Autres informations : Non disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Conclusion/résumé : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol : Non disponible.

Coefficient de partage sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet notable ou danger critique connu.

SECTION 13 : Considérations relatives à la mise au rebut

Les informations contenues dans cette section présentent des conseils et des recommandations génériques. La liste des utilisations identifiées dans la Section 1 doit être consultée pour toute information disponible spécifique à l'utilisation fournie dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes de mise au rebut : La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. La mise au rebut du produit, des solutions et de tout sous-produit doit toujours être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et la mise au rebut des déchets, ainsi qu'aux exigences des autorités locales. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise de mise au rebut des déchets agréée. Les déchets ne doivent pas être évacués dans les égouts sans avoir été traités, à moins qu'ils ne soient conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes.

Réactif hémoglobine A1c Pointe

- Déchets dangereux** : Selon les connaissances actuelles du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux, tel que défini par la directive européenne 2008/98/CE.
- Conditionnement**
- Méthodes de mise au rebut**: La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Les déchets d'emballage doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage n'est pas possible.
- Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les récipients vides ou les doublures peuvent conserver certains résidus de produit. Éviter la dispersion du produit déversé, l'écoulement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les tuyaux d'évacuation et les égouts.

SECTION 14 : Informations sur le transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 N° UN	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Nom d'expédition d'UN correct	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de risque pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers environnementaux	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.

- 14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés, verticaux et sécurisés. Assurez-vous que les personnes transportant le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Réglementation de l'UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances très préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions concernant la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances, mélanges et éléments dangereux : Non applicable.

Autres réglementations européennes

Substances appauvrissant la couche d'ozone (1005/2009/EU)

Non répertorié.

Exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC) (649/2012/EU)

Non répertorié.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé par la directive Seveso.

Réglementations nationales

Réglementation sur les produits biocides : Non applicable.

Réglementations internationales

Produits chimiques des annexes I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non répertorié.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non répertorié.

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants

Non répertorié.

Convention PIC (Prior Informed Consent) de Rotterdam

Non répertorié.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU sur les POP et les métaux lourds

Non répertorié.

Liste des stocks

Australie	: Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.
Canada	: Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.
Chine	: Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.
Europe	: Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.
Japon	: Stocks du Japon (ENCS) : Tous les composants sont répertoriés ou exemptés. Stocks du Japon (ISHL) : Non déterminés.
Malaisie	: Non déterminés.
Nouvelle-Zélande	: Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.
Philippines	: Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.
Corée du Sud	: Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.
Taiwan	: Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.
Thaïlande	: Non déterminés.
Turquie	: Non déterminés.
États-Unis	: Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.
Vietnam	: Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 : Autres informations

Commentaire sur les révisions : Modification de la Section 8 : nouvelles données disponibles

✓ Indique les informations qui ont été modifiées par rapport à la version publiée précédemment.

SECTION 16 : Autres

Abréviations et acronymes

: ATE = Estimations de toxicité aiguë (Acute Toxicity Estimate)
CLP = Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) [Régulation (CE) n° 1272/2008]
DMEL = Dose dérivée d'effet minimum (Derived Minimal Effect Level)
DNEL = Dose dérivée sans effet (Derived No Effect Level)
Mention EUH = Mention de danger spécifique au CLP
PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique (Persistent, Bioaccumulative and Toxic)
PNEC = Concentration sans effet prévue (Predicted No Effect Concentration)
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
vPvB = Très persistant et à fort potentiel de bio-accumulation (Very Persistent and Very Bioaccumulative)

Procédure utilisée pour obtenir la classification conformément à la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS]

Classification	Justification
Pas de réglementation.	

Texte intégral des mentions de danger abrégées

Non applicable.

Texte intégral des classifications [CLP/GHS]

Non applicable.

Date de publication/ : 12SEP2022
Date de révision

Note au lecteur

À notre connaissance, les informations contenues dans le présent document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses filiales, n'assument une quelconque responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document.

La détermination finale de l'adéquation de tout matériel relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisés avec précaution. Bien que certains risques soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques existants.